

POINT SUR LA SITUATION APRÈS LE DRAME DE LA RUE D'AUBAGNE La ville de Marseille mobilisée face à l'urgence

Information :

- **8 experts missionnés par la Ville de Marseille**

Suite au drame de la rue d'Aubagne, la Ville de Marseille a missionné depuis 5 semaines un collège de 8 experts dont 3 provenant de l'État (CSTB et CEREMA) et composé aussi de 5 personnes de bureaux d'études compétents en structure, de géotechnicien et d'un architecte.

Sur avis du collège d'expert, il a été procédé à :

- *l'accompagnement des personnes évacuées limité aux immeubles offrant un niveau de sécurité suffisant pour permettre de prendre des effets de première nécessité,*
- *une première mise en sécurité du site par déconstruction d'une partie du bâtiment 69 rue d'Aubagne,*
- *une instrumentalisation du site pour mesurer les éventuels mouvements des bâtiments,*
- *une inspection des réseaux publics,*
- *des investigations du sous-sol sous le domaine public.*

Ce suivi a permis d'autoriser la réintégration des occupants des 91, 95 et 97 rue d'Aubagne et 50, 52 Cours Lieutaud à compter du 11 décembre.

Du lundi 10 au vendredi 21 décembre, des travaux sont programmés par la Ville : purge, nettoyage et évacuation de gravats, mise en place de ballast, enduits de façades, sécurisation du bâtiment 69 rue d'Aubagne et reprise d'enrobés de voirie.

Parallèlement, il a été demandé aux copropriétaires :

- *d'une part de remplir leurs obligations sur 6 immeubles identifiés comme présentant ou pouvant présenter un péril grave et imminent,*
- *d'autre part, de faire produire sur la totalité des immeubles concernés dans les meilleurs délais un diagnostic de sécurité, salubrité et état des réseaux privatifs par un homme de l'art. A la réception de ce diagnostic, il sera étudié dans les meilleurs délais la possibilité d'autoriser le retour des occupants des immeubles ne présentant pas de pathologie et qui ne seraient pas exposés à des risques générés par un immeuble tiers."*



ÉVACUATION

Nombre d'immeubles évacués :

- Périmètre de la rue d'Aubagne : **25 immeubles actuellement évacués**
- Périmètre hors rue d'Aubagne : **168 immeubles actuellement évacués**
- **Total : 193 immeubles actuellement évacués**

Afin d'éviter d'éventuels actes de malveillance, la ville de Marseille ne souhaite pas diffuser aux médias, la liste des immeubles évacués.

Nombre de personnes évacuées :

- Périmètre de la rue d'Aubagne : **416 personnes actuellement évacuées**
- Périmètre hors rue d'Aubagne : **1 162 personnes actuellement évacuées**
- **Total : 1 578 personnes actuellement évacuées**

Nombre d'immeubles réintégrés : 29

Une nouvelle procédure pour récupérer ses effets personnels

Désormais, les personnes évacuées sont directement contactées par leur syndic, lui-même saisi par la Ville de Marseille sur la base d'une liste d'adresses visitables. Une proposition de rendez-vous leur est faite afin qu'elles puissent récupérer leurs effets personnels. Cette visite sera organisée en lien avec les services municipaux qui accompagneront les personnes sinistrées.



HÉBERGEMENT

La ville de Marseille héberge aujourd'hui :

- Périmètre de la rue d'Aubagne : **216 personnes**
- Périmètre hors rue d'Aubagne : **972 personnes**
- **Total : 1 188 personnes**

Toutes les personnes sont hébergées dans **32 hôtels de la commune.**



RELOGEMENT

Nombre de relogements

A ce jour, la ville de Marseille a identifié **314 logements disponibles** :

- **289 logements sociaux**
- **25 logements privés**

- **134 propositions** faites aux familles par la Ville de Marseille
- **40 baux** ont été signés (34 relogements définitifs et 6 relogements temporaires),
- **59 refus** de logement.

Quelle procédure pour le relogement des personnes évacuées suite à un arrêté de péril ?

Le propriétaire doit assurer le relogement des occupants. Le nouveau logement doit être décent et correspondre aux besoins des occupants. En cas de défaillance du propriétaire, le maire prend les dispositions nécessaires pour reloger les occupants aux frais du propriétaire et majorés d'intérêts.

Le propriétaire peut également faire l'objet de poursuites pénales.



SIGNALEMENTS ET ARRÊTÉS

Depuis le 5 novembre 2018 :

- **926 signalements** enregistrés par la ville de Marseille,
- **735 visites effectuées** par les services municipaux compétents
 - **121 dossiers ont été clôturés après la visite du technicien et la levée de doutes**
 - **355 visites effectuées** sans évacuation pour lesquelles une suite technique sera donnée autre qu'un péril imminent.

Sur les 735 visites effectuées, 476 visites n'ont pas abouti à une procédure de péril grave imminent, soit plus de 65 %.

- **143 requêtes de visite** auprès du tribunal administratif,
130 expertises menées,
91 rapports d'experts transmis aux services et en cours d'exploitation.
- **63 arrêtés de périls** pris par le maire de Marseille,



- **40 arrêtés de police générale** établis.

Au cours des 3 dernières années (jusqu'en octobre 2018), **186 arrêtés de péril** ont été pris par le maire de Marseille - dont 46 en 2018, 57 en 2017, 43 en 2016 et 35 en 2015 - dont l'ensemble concerne des habitations privées.

Conformément à la réglementation, **tous les arrêtés pris ont été notifiés aux propriétaires et aux syndicats des copropriétaires, responsables des lieux, afin que les travaux soient réalisés dans les délais prescrits.**



RESTAURANT SOLIDAIRE DE LA CITE DES ASSOCIATIONS

Au total, 7 808 repas chauds ont été distribués depuis l'ouverture du restaurant solidaire le 10 novembre au soir.



ESPACE D'ACCUEIL DES PERSONNES EVACUEES

L'EAPE a ouvert ses portes lundi 19 novembre 2018, au 2 rue Beauvau (1^{er} arrondissement). **Depuis son ouverture, l'EAPE a reçu plus de 2 908 personnes.** En raison des manifestations de la journée, l'EAPE a exceptionnellement fermé ses portes à 13 heures ce jour.

A partir du samedi 8 décembre, l'Espace d'accueil des personnes évacuées accueille les familles **du lundi au samedi de 9 heures à 17 heures, et le samedi de 9 heures à 13 heures.**

Une vingtaine de professionnels de différents services publics seront présents sur place (habitat, logement, assurances, jeunesse...) chaque jour.

Pour l'heure, ce site n'est pas accessible aux médias.

L'ensemble des actions citées sont entièrement prises en charge par la ville de Marseille.

Ces données sont susceptibles d'évoluer à tout moment.